

PS : tous les liens que vous trouverez dans cette page vers des sites web sont sûrs et ne contiennent pas de virus

Les intempéries sont parfois cruelles avec nos sous-sols.
Il n'est pas rare que des caves soient inondées après de fortes pluies ou d'importants orages.
La solution d'urgence est de vider l'eau de la cave le plus vite possible.
Plus l'eau restera plus elle fera de dégâts.

De quoi est composée la pompe vide-cave



La pompe de vidange, pompe de relevage ou encore pompe vide cave est équipée d'un moteur, d'une turbine, d'une embase avec une série d'ouverture, un corps la plus part du temps cylindrique, un flotteur pour le déclenchement automatique et une prise électrique.

La puissance du moteur est variable selon le modèle de la pompe, plus il est puissant plus il sera capable d'aspirer des eaux chargées en saletés et plus la pompe vide-cave sera capable de recracher l'eau en hauteur et loin.

La turbine est une hélice ou un plateau avec des palettes pour aspirer l'eau du sous-sol et créer un effet venturi, effet d'aspiration.

L'embase permet de poser la pompe sur le sol et de filtrer les particules qui seront aspirés avec l'eau.

Si l'eau est sale et comporte des cailloux ou autres saletés, les dimensions des ouvertures sur le pourtour de l'embase permettront de filtrer l'eau et d'éviter de bloquer la pompe et qu'elle ne grille.

Le corps de la pompe de vidange est très souvent cylindrique et en plastique.

Les modèles de qualité supérieure sont en inox et ont une durée de vie plus longue.

Le flotteur est un interrupteur, il flotte et se soulève avec le niveau de l'eau.

Arrivé à une certaine hauteur, la pompe se déclenchera, elle s'arrêtera lorsque le flotteur sera suffisamment redescendu pour que le contact se coupe automatiquement.

Ces pompes sont parfaitement isolées électriquement et permettent une immersion totale.

Le câble d'alimentation électrique est généralement très long pour éviter de brancher la prise les pieds dans l'eau.

Respectez les consignes de sécurité électriques pour votre sécurité.

Ma cave est souvent inondée, faut-il créer un puisard ?

Oui et non.

Si une cave est inondée régulièrement, seul un traitement étanche et microporeux sera efficace.

Visitez ce lien :

[Comment traiter l'humidité des caves, les infiltrations et les inondations](#)

Un puisard de sécurité peut être utile en cas d'inondation mais ce puisard doit être étanche et ne pas percer la dalle du sol.

Un puisard « ouvert », consiste à percer le sol et y mettre une pompe vide-cave sans avoir étanché le trou créé.

L'eau, régulièrement aspirée par la pompe, agrandit les canaux qu'elle emprunte en s'écoulant de plus en plus fortement et de plus en plus régulièrement vers la pompe qui aspire également les débris entraînés par le passage de l'eau favorisant ainsi l'agrandissement des chemins que l'eau utilise.

En cas de panne de la pompe ou panne d'électricité, votre sous-sol sera très rapidement et irrémédiablement inondé, de plus la pompe fonctionne très souvent et consomme beaucoup d'électricité.

Un puisard « fermé » consiste en un perçage de la dalle et la création d'une cuve ou puisard étanche dont le fond et les côtés sont fermés, étanches et solidaires de la dalle. La pompe sert en cas d'inondation à vider l'eau de la cave et non pas à aspirer l'eau autour de la cave comme le fait une pompe dans un puisard dit « ouvert ».

Quelle pompe choisir ?

Si votre sous-sol comporte de nombreux débris ou des eaux très sales ou très chargées en particules, préférez un modèle de pompe pour eaux chargées qui est capable d'aspirer de grosses particules.

Pour vider une cave inondée, vider un puit ou une cuve, nettoyer ou curer une cuve ou vider un puisard, préférez les pompes pour eaux chargées.

Les pompes pour eaux chargées ont un grand débit et aspirent les particules en suspension dans l'eau sans se bloquer.

Vérifiez que la pompe est capable d'amener l'eau suffisamment haut pour l'évacuer de votre cave inondée.

Les pompes vide cave ont besoin d'un minimum d'eau pour fonctionner, vérifier le niveau d'eau qu'elle est capable d'aspirer.

Après avoir vider la cave, que faire contre les inondations ?

Mieux vaut ne pas vous risquer à tenter des solutions hasardeuses sur votre cave ou votre sous-sol pour éviter d'être à nouveau inondé.

L'eau passe partout et selon le type de travaux ou système D que vous ferez, vous risquez d'amplifier le phénomène et parfois même de créer une remontée d'eau par remontée capillaire dans vos murs.



www.nord-humidite.com

Tel : **03.20.700.937** Fax : **03.20.369.964**

102 rue de Rome 59100 ROUBAIX

FT 1-7 Pompe vide cave Pour cave inondée

Sachez qu'en bloquant l'eau à un endroit il faut prévoir où celle-ci se reportera et prévoir les conséquences.

[Un professionnel spécialisé du traitement de l'humidité est capable de maîtriser l'eau et l'humidité et de prévoir les conséquences des travaux d'étanchéité et d'y palier.](#)

Il n'est pas rare lorsque des particuliers ont tenté de traiter eux-mêmes la cave de voir les murs du rez-de-chaussée attaqués par des moisissures ou des champignons après avoir appliqué des produits pour étancher la cave.

Dans un milieu humide, le dangereux champignon appelé mэрule ou merule pleureuse peut se développer et menacer gravement votre habitation.

Voyez cette fiche explicative sur le mэрule :

[La mэрule, un champignon dangereux pour votre maison, comment l'identifier ?](#)

Il est impératif de laisser respirer les murs tout en bloquant l'eau, le traitement doit être microporeux.

[Faites appel à un professionnel spécialisé.](#)

Dans certains cas, les tentatives de blocage de l'eau, les produits utilisés ou les méthodes employées causeront des soucis au professionnel de l'étanchéité pour appliquer le traitement. Dans ce cas, votre budget travaux sera sérieusement augmenté.

Le système D dans le cas des sous-sols et des caves n'est pas la solution la moins coûteuse, bien au contraire.

[Demandez la visite d'un spécialiste et un devis gratuit](#)

Par téléphone : 03.20.700.937

Par fax : 03.20.36.99.64

mailto: contact@nord-humidite.com



www.nord-humidite.com

Tel : **03.20.700.937** Fax : **03.20.369.964**

102 rue de Rome 59100 ROUBAIX